

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 mars 2023

Le trente et un mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Date de la convocation : 27 mars 2023

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – LAPOTRE Sylvain – POL Lenny – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – LABORIE Jean Marc – MECHENIN Jacky – THOMAS Cécile - ROUY Jean Luc

Pouvoirs : RANK Thomas - ROBASKIEWICZ Malgorzata

Secrétaire de séance : Jacky MECHENIN

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du précédent Conseil n'appelant pas d'observations celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Avenant au marché SOCOTEC pour le coordonateur SPS du chantier de la grange associations et de la halle

Le contrat SPS passé dans le cadre du marché de réhabilitation de la grange et de la halle auprès de la SOCOTEC a pris fin le 31 janvier 2023. Du fait du retard important pris sur ce chantier il est nécessaire d'établir un avenant pour prolonger le contrat du coordonateur de sécurité de deux mois .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition d'avenant pour un montant de 480€HT
par **15 voix Pour** , 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la grange associative et de la halle pour les entreprises ENGELIBERT, C2M, THEVENARD

Suite aux modifications du contenu des travaux en cours demandées par la commune , les contrats passés avec trois entreprises sont modifiés selon les devis complémentaires présentés au conseil pour les montants suivants :

- ENGELIBERT : enduits de finition intérieure des murs périphériques de la halle ouverte pour un montant de 954,18 € ttc
- C2M : modification de la longueur du garde corps de la terrasse et fourniture d'un garde corps pour la fenêtre du petit local de la grange pour un montant de 1403,26 € ttc
- THEVENARD : peinture de finition du plafond de l'atelier municipal pour un montant de 437,28 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le contenu des prestations et les devis attenants
par **15 voix Pour** , 0 voix Contre, 0 Abstention

Révision des statuts du SYMICTOM

Le SYMICTOM nous informe de modifications apportées à ses statuts . Le conseil municipal considère que l'information fournie est trop succincte et demande que ces modifications soient mieux explicitées avant de pouvoir délibérer en toute connaissance de cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal renonce à valider les nouveaux statuts et demande qu'une information plus claire soit fournie par le SYMICTOM

par 0 voix Pour , 15 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Reconduction des tarifs de l'assainissement collectif

Le conseil municipal reconduit les tarifs actuels pour ce qui concerne les abonnés à l'assainissement collectif de la commune à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs proposés

par 15 voix Pour , 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Recrutement d'agent pour palier aux absences des agents communaux

En cas d'absence de personnel au service de la commune il est nécessaire de prendre les dispositions administratives nécessaires pour recruter, souvent dans l'urgence, un agent pour assurer les services. M le Maire demande qu'une délibération de principe soit prise afin de l'autoriser à procéder au recrutement de personnel en tant que de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M le Maire à lancer cette procédure chaque fois que nécessaire afin d'assurer la continuité du service au profit de l'école;

par 15 voix Pour , 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Mise en place d'un bail commercial pour la location de la résidence Barbié

La commune a négocié la reprise de l'activité d'accueil de tourisme de la résidence Barbié pour une société. La location des locaux de la résidence commencera au 1er juillet 2023 dans le cadre d'un bail commercial classique avec une période de probation de 6 mois avec une réduction de loyer sur cette période à 1000€ puis passera à 2134€ à compter de janvier 2024. Une caution de 2134€ sera versée en deux versements. Les éléments du bail ont été présentés et commentés en conseil. Le conseil municipal considère que cette proposition est de nature à satisfaire aux objectifs de la commune et que le repreneur présente les garanties et l'expérience suffisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer ce bail commercial

par 15 voix Pour , 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Mise en place d'un bail précaire pour la location de la résidence Barbié

La commune a reçu de la part d'un habitant de la commune une demande de location de la cuisine de la résidence Barbié jusqu'au 1er juillet 2023 afin de préparer des plats qui seront vendus sur des marchés de plein vent. Le conseil considère que la mise à disposition de cette cuisine est de nature à aider un jeune entrepreneur à lancer son affaire. Dans ce cadre le locataire devra contracter une assurance couvrant les risques liés à son activité. Il est proposé de mettre en place un bail précaire jusqu'au 30 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer ce bail précaire

par 15 voix Pour , 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Attribution des lots pour les travaux d'aménagement du bourg de St Cernin

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg phase deux du village de St Cernin, une consultation a été lancée par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Cahors. Mme Aïcha du Boucheron, Maître d'oeuvre dans ce projet, a réalisé une étude des propositions pour les différents lots. Il y a eu deux entreprises qui ont candidaté par lots.

Cette étude a été présentée aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé d'attribuer les différents lots comme suit :-

- Entreprise MARCOULY pour le lot 1 : MONTANT HT 355024.10€ + Option 2160€HAT
- Entreprise DIVONA PAYSAGE pour le lot 2 : MONTANT H T 11862.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à valider l'attribution des différents lots de ce marché par **15 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 Abstention

Questions diverses

Taux d'imposition :

Le conseil municipal va devoir examiner la question du taux d'imposition lié aux résidences secondaires

Simulation fiscale en cas de changement d'EPCI :

Mr le Maire présente une note explicative sur l'évolution de la fiscalité de la commune en cas de changement de communauté. Sous réserve de plus d'informations il semble que le rapprochement vers un autre EPCI (Cahors ou Gourdon) ne soit pas de nature à augmenter la charge fiscale actuelle .

Subventions de la Région pour travaux :

La Région nous a envoyé un courrier nous signifiant un refus de subvention concernant les travaux en cours dans St Cernin. A leur lancement, ce programme de travaux avait pourtant reçu un avis favorable de la Région . Nous ne comprenons pas ce changement de décision alors que ces travaux sont tout à fait en accord avec les orientations de la Région (amélioration des performances énergétiques et accès PMR) . M le Maire va tout mettre en oeuvre afin que la région réexamine ce dossier dans un sens favorable.

Incident traversée du bourg de St Cernin:

Le mercredi 22 mars entre 19H30 et 21H30, un camion chargé de paille a dégradé les bordures des toits de deux maisons ainsi qu'un lampadaire pendant la traversée du bourg. Les propriétaires et la commune ont déposé des plaintes auprès de la gendarmerie d'autant plus que le fautif ne s'est pas manifesté. Nous avons pris rendez-vous avec le Service Technique Routier du département pour voir s'il est possible d'améliorer l'information à destination des véhicules de gros gabarits pour leur signaler l'étroitesse de la rue.

Réparations éclairage public :

Nous allons demander à la FDEL d'intervenir pour réparer les défauts d'éclairage public dans les deux bourgs de la commune.

Désignation d'élus pour la commission de validation des listes électorales:

Nous devons nommer des élus chargés de valider la liste des électeurs de la commune, Cette validation doit être réalisée au moins une fois par an et dans tous les cas avant une élection .

Elu : Lenny Pol

Titulaires : Raymond DARDENNES et Simone CHATENAY

Suppléants: Marie DELCAMBRE et Marie-Christine MARTY

Adhésion à Quercy Energies:

La commune renouvelle son adhésion à l'association Quercy Energies qui nous aide dans nos choix pour ce qui concerne les investissements et les améliorations relatives à la consommation énergétique.

Le prochain conseil est programmé au vendredi 14 avril à 20H30 salle de la mairie à Saint Cernin

La séance est levée à 22H

LES PECHS DU VERS le 7 avril 2023



